

0690035N
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE
50 BOULEVARD DES ETATS UNIS
69372 LYON CEDEX 08
Tel : 0478783178

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : M-Bernadette Buffarot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement, d'une part pour la passation des marchés à incidence financière annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget et, d'autre part, conformément à l'ordonnance du 26 novembre 2018 et au décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au nouveau code de la commande publique

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0